



---

# COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°7/2025

---

Jeudi 6 novembre 2025

*Sous la présidence de Monsieur Philippe HEID, Maire*

---

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4

Nombre de conseillers absents/excusés : 8

Quorum : 10

Présents (10) :

M. Philippe HEID, Maire,

M. Sylvain WALTISPERGER, Mme Sandra MAENNER, M. René VETTER, Adjoints au Maire,

Mme Martine JAULT, M. Denis MARX, M. Jean-Noël REYMAN, M. Olivier MAURER, Mme Marion MEYER,  
Mme Anne FREYBURGER, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration (4) :

Mme Sonia WALTISPERGER à M. Philippe HEID, Mme Lida MEISTERTZHEIM à Mme Martine JAULT ;  
M. Stéphane ROTHENFLUG à M. Jean-Noël REYMAN, M. Florian HASSENFORDER à Mme Sandra  
MAENNER.

Absents / Excusés (8) : Mme Sonia WALTISPERGER, Mme Lida MEISTERTZHEIM, Mme Véronique AUROUX,  
M. Stéphane ROTHENFLUG, M. Stephan ZAWIERTA, Mme Caroline CHARLOT, Mme Aurélie RENNO,  
M. Florian HASSENFORDER.

Secrétaire de séance : Mme MAENNER Sandra

Assistait également à la réunion : Mme Sarah MICHEL, Secrétaire Générale

---

---

## Ordre du jour

### AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2025
2. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2024
4. Approbation de la convention de mise à disposition du cabinet médical communal

### FINANCES

5. Organisation de la fête de Noël des Aînés 2025
6. Fixation du mode et de la durée d'amortissement des immobilisations
7. Approbation de la convention d'attribution d'une subvention d'investissement
8. Cession à titre gratuit de copieurs appartenant à la commune
9. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement après le décembre, avant vote du budget primitif

### DIVERS

10. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
11. Communication

---

M. le Maire, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il donne connaissance des absences et procurations et présente l'ordre du jour.

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois points doivent être retirés de l'ordre du jour initialement communiqué :

- **Le point n°2** relatif au *Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin*, la CAF n'ayant pas encore transmis le projet de convention. En l'absence de document officiel, il n'est pas possible de délibérer.
- **Les points n°6 et n°9**, relevant de la section Finances, sont retirés **sur recommandation du Service de Gestion Comptable de Colmar** :
  - **Point n°6** : Fixation du mode et de la durée d'amortissement des immobilisations
  - **Point n°9** : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement après le 15 décembre, avant vote du budget primitif

Ces délibérations seront présentées lors d'une séance ultérieure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide la suppression des points.**

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Madame Sandra MAENNER, Adjointe au Maire, en qualité de secrétaire de séance, assistée par Mme Sarah MICHEL, Secrétaire Générale, en tant que secrétaire auxiliaire.

## AFFAIRES GENERALES

### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2025

M. le Maire rappelle que le procès-verbal du Conseil Municipal a été transmis aux conseillers municipaux par mail le 6 octobre 2025. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025.**

### 2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2024

**Vu** l'article du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Munchhouse et Environs pour l'exercice 2024 (en annexe), validé pour le Comité Directeur le 30/09/2025.

**Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le SIAEP de Munchhouse et Environs.**

### 3. Approbation de la convention de mise à disposition du cabinet médical communal

Sur rapport de M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

**Vu** la nécessité pour la Commune de maintenir une offre de soins de proximité au bénéfice de ses habitants,

**Vu** le projet de convention de mise à disposition à titre gracieux du cabinet médical communal situé 12, place de l'Église à Munchhouse, établi entre la Commune et le Docteur Camille DESFOURS, en annexe,

**Considérant** que cette convention vise à permettre au Docteur DESFOURS d'exercer son activité médicale sur la commune, dans l'attente d'un projet pérenne de redynamisation de l'offre médicale locale,

**Considérant** que la présence de médecins généralistes sur la commune constitue un enjeu majeur de santé publique et de cohésion territoriale, répondant directement aux besoins essentiels des habitants,

**Considérant** que cette mise à disposition gratuite est justifiée par l'intérêt général attaché au maintien d'une offre de soins de proximité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve le projet de convention de mise à disposition à titre gracieux du cabinet médical communal entre la Commune de Munchhouse et le Docteur Camille DESFOURS, annexé à la présente délibération.**
- **Autorise M. le Maire, Philippe HEID, à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.**

## FINANCES

### 4. Organisation de la fête de Noël des Aînés 2025

Sur rapport de M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal,

**Vu** la proposition formulée lors de la réunion de la 3<sup>e</sup> commission “Travaux, prévention, urbanisme et relations publiques” en date du 22 octobre 2025,

**Considérant** la volonté de la Commune de maintenir un moment convivial et de lien social en faveur des aînés,

**Considérant** que cette manifestation constitue un temps fort de l'année permettant de renforcer la solidarité intergénérationnelle et la convivialité au sein du village,

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé d'organiser la fête de Noël des Aînés le dimanche 7 décembre 2025, à la salle des fêtes de Rumersheim, avec livraison de repas et animation musicale.

Le coût global prévisionnel de la manifestation est estimé à 5 400 €.

Par ailleurs, dans un esprit d'équité et de soutien à l'économie locale, il est proposé, comme les années précédentes, d'offrir aux aînés un chèque cadeau à utiliser auprès des artisans et commerçants de la commune, selon les modalités suivantes :

Désignation	Montant du chèque cadeau 2025
Couple dont les deux conjoints ont atteint l'âge requis	15 €
Personne seule ou couple dont un seul conjoint a atteint l'âge requis	10 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Prend acte que l'organisation de la fête de noël des aînés a eu lieu le 7 décembre 2025, telle que proposée par la 3<sup>e</sup> commission le 22 octobre 2025, pour un budget global de 5 400 € ;**
- **Approuve l'attribution des chèques cadeaux aux aînés selon les conditions ci-dessus ;**
- **Autorise M. le Maire à engager les dépenses correspondantes et à procéder aux écritures comptables afférentes.**

### 5. Approbation de la convention d'attribution d'une subvention d'investissement

Sur rapport de M. le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de convention d'attribution d'une subvention d'investissement,

**Vu** l'avis favorable émis par la 1<sup>ère</sup> Commission lors de sa réunion du 14 octobre 2025,

**Considérant** que le projet vise à soutenir les associations locales dans leurs démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et/ou d'acquisition d'équipements destinés à l'accueil du public,

**Considérant** qu'il convient de définir par convention les conditions d'attribution, d'utilisation, de contrôle et de versement des subventions correspondantes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Valide le projet de convention d'attribution d'une subvention d'investissement annexé à la présente délibération, et**
- **Autorise M. le Maire, à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.**

## 6. Cession à titre gratuit de copieurs appartenant à la commune

Sur rapport de M. le Maire

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'inventaire du matériel communal,

**Considérant** que la commune dispose de plusieurs copieurs devenus obsolètes, non adaptés aux besoins actuels des services,

**Considérant** que la commune a fait l'acquisition de nouveaux équipements en remplacement,

**Considérant** qu'il est proposé de céder à titre gratuit ces anciens copieurs, dépourvus de valeur, marchande, à la Société DYCTAL BUREAUTIQUE demeurant ZA Parc des collines, 37 Rue Jean Monnet, 68200 Mulhouse.

**Considérant** que cette cession permettra de libérer de l'espace et d'éviter des frais d'élimination ou de recyclage à la charge de la commune,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise la cession à titre gratuit des copieurs suivants appartenant à la commune de Munchhouse :**
  - **TRIUMPH ADLER TA 6006 CI (matricule : VFP7600773)**
  - **TRIUMPH ADLER 3061I (matricule : VFV7402421)**
  - **TRIUMPH ADLER 3061I (matricule : VFV7402422)**

**Ces trois copieurs ont été acquis en 2017**

- **Précise que cette cession s'effectue au profit de la Société DYCTAL BUREAUTIQUE demeurant ZA Parc des collines, 37 Rue Jean Monnet, 68200 Mulhouse, sans contrepartie financière, compte tenu de la vétusté et de l'absence de valeur résiduelle des appareils.**
- **Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à la présente cession, notamment l'attestation de transfert de propriété et les éventuelles formalités de sortie d'inventaire.**

## DIVERS

### 7. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

**Vu** l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2021,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions suivantes :**

Délivrance des concessions de cimetière suivantes :

Type	Durée	Numéro	Montant
Concession double	30	179	280€
Concession double	30	088	280€
Concession double	15	072	160€
Concession double	15	065	160€
Concession double	30	267	280€

Droit de préemption :

Renonciation au droit de préemption sur les immeubles sis :

DIA n°	Adresse	Parcelles
22	21B due du Canal	S5N°234/68 - 237/68
23	Lotissement des pêcheurs	S6 n°668/98

### 8. Communication

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h15

Prochain Conseil Municipal : 11 décembre à 19h30

Munchhouse le 7 novembre 2025

Le Maire



Le Secrétaire de séance

Sandra MAENNER



Affiché le : 10/11/2025